

DÉNOMINATION

de rues dans la Commune de Plainpalais.

Du 10 Avril 1906

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Finances, des Travaux publics et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plainpalais en date du 23 Mars 1906 par laquelle ce Conseil décide :

1° De donner le nom de la *rue du Pré Jérôme*, à la rue sise entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, créée dans l'ancienne propriété Junod.

2° De donner le nom de *rue Maurice Schiff* à la rue sise entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, en face de l'Eglise de St-François.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.
